

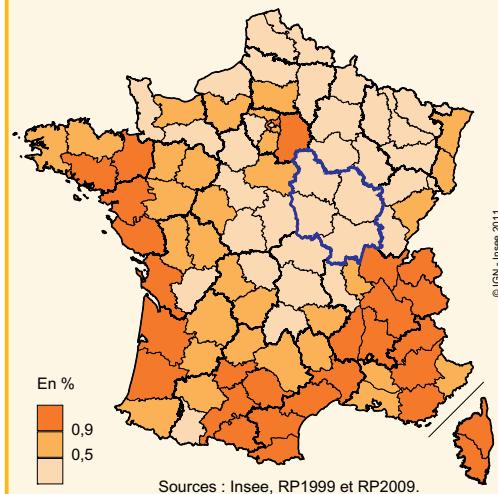
1999 - 2009 : une croissance modérée de la population bourguignonne portée par le solde migratoire

Au 1^{er} janvier 2009, la Bourgogne compte 1 642 440 habitants. Elle gagne 32 000 habitants en 10 ans. La croissance de la population reste modeste, 0,2 % en moyenne par an contre 0,7 % pour la France Métropolitaine.

L'attractivité de la région qui se reflète dans le solde migratoire est le moteur de la croissance démographique. Le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès est quasi nul.

Entre 1999 et 2009, la population augmente de 0,7 % en moyenne annuelle dans les communes de moins de 3 500 habitants. Celles-ci rassemblent en 2009 plus de la moitié de la population bourguignonne. Parallèlement, les quinze communes de plus de 10 000 habitants réunissent 28 % des Bourguignons contre 30 % en 1999. Parmi elles, seules Dijon, Beaune et Joigny gagnent des habitants sur la période. Toutes les autres en perdent.

Évolution annuelle moyenne de la population des départements français entre 1999 et 2009.



Hors série

32 000 Bourguignons de plus depuis 1999

Variation 1999 - 2009

Départements	Population Municipale 2009	Population sans double compte 1999	Moyenne annuelle (%)			
			Nombre	Total	Due au solde naturel	Due au solde migratoire apparent
Côte-d'Or	524 144	507 009	+ 17 135	+ 0,3	+ 0,3	0,0
Nièvre	220 199	225 191	- 4 992	- 0,2	- 0,3	+ 0,1
Saône-et-Loire	554 720	544 891	+ 9 829	+ 0,2	0,0	+ 0,2
Yonne	343 377	333 316	+ 10 061	+ 0,3	0,0	+ 0,3
Bourgogne	1 642 440	1 610 407	+ 32 033	+ 0,2	0,0	+ 0,2

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2009.

Évolution de la population des communes de plus de 10 000 habitants en Bourgogne

Commune de plus de 10 000 habitants	Population municipale 2009	Population sans double compte 1999	Variation 1999-2009	
			Nombre	Moyenne annuelle (%)
Dijon	152 110	150 138	+ 1 972	+ 0,1
Beaune	22 516	21 917	+ 599	+ 0,3
Chenôve	14 111	16 250	- 2 139	- 1,3
Talant	11 638	12 172	- 534	- 0,4
Chevigny-Saint-Sauveur	10 076	10 140	- 64	- 0,1
Nevers	37 470	40 934	- 3 464	- 0,8
Cosne-Cours-sur-Loire	10 741	11 396	- 655	- 0,6
Chalon-sur-Saône	45 504	50 110	- 4 606	- 0,9
Macon	34 136	34 472	- 336	- 0,1
Le Creusot	22 840	26 280	- 3 440	- 1,3
Montceau-les-Mines	19 504	20 624	- 1 120	- 0,5
Autun	14 496	16 425	- 1 929	- 1,2
Auxerre	36 702	37 820	- 1 118	- 0,3
Sens	25 885	26 906	- 1 021	- 0,4
Joigny	10 353	10 030	+ 323	+ 0,3

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2009.

Évolution de la population dans les aires urbaines comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants en Bourgogne

Aires Urbaines (définition 2010)	Nombre de communes	Population municipale 2009	Population sans double compte 1999	Variation 1999-2009	
				Nombre	Moyenne annuelle (%)
Dijon	295	373 574	358 181	+ 15 393	+ 0,4
Beaune	25	35 593	33 031	+ 2 562	+ 0,8
Nevers	58	103 156	105 767	- 2 611	- 0,2
Cosne-Cours-sur-Loire	6	14 243	14 609	- 366	- 0,3
Chalon-sur-Saône	91	132 823	128 209	+ 4 614	+ 0,4
Macon	68	99 152	91 821	+ 7 331	+ 0,8
Le Creusot	11	38 190	42 190	- 4 000	- 0,9
Montceau-les-Mines	11	46 050	47 686	- 1 636	- 0,3
Autun	22	24 767	26 763	- 1 996	- 0,7
Auxerre	73	92 937	90 056	+ 2 881	+ 0,3
Sens	46	62 290	59 636	+ 2 654	+ 0,4
Joigny	1	10 353	10 030	+ 323	+ 0,3

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2009.

Évolution de la population en Bourgogne selon la taille des communes

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes en 2009	Population municipale 2009	Population sans double compte 1999	Variation 1999-2009	
				Nombre	Moyenne annuelle (%)
Moins de 50	70	2 582	2 698	- 116	- 0,4
de 50 à 999	1 692	532 769	495 614	+ 37 155	+ 0,7
de 1 000 à 1 999	175	243 514	227 155	+ 16 359	+ 0,7
de 2 000 à 3 499	44	110 629	108 569	+ 2 060	+ 0,2
de 3 500 à 4 999	19	75 635	76 806	- 1 171	- 0,2
de 5 000 à 9 999	31	209 229	213 951	- 4 722	- 0,2
de 10 000 à 19 999	7	90 919	97 037	- 6 118	- 0,6
de 20 000 à 49 999	7	225 053	238 439	- 13 386	- 0,6
100 000 et plus	1	152 110	150 138	+ 1 972	+ 0,1
Total	2 046	1 642 440	1 610 407	+ 32 033	+ 0,2

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2009.

Les communes de Côte-d'Or selon leur taille au 1^{er} janvier 2009

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2009		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	48	48	6,8	1 709	1 709	0,3
de 50 à 999	590	638	90,4	153 455	155 164	29,6
de 1 000 à 1 999	42	680	96,3	57 220	212 384	40,5
de 2 000 à 3 499	9	689	97,6	23 549	235 933	45,0
de 3 500 à 4 999	2	691	97,9	8 287	244 220	46,6
de 5 000 à 9 999	10	701	99,3	69 473	313 693	59,8
de 10 000 à 19 999	3	704	99,7	35 825	349 518	66,7
de 20 000 à 49 999	1	705	99,9	22 516	372 034	71,0
100 000 et plus	1	706	100,0	152 110	524 144	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2009.

Les communes de la Nièvre selon leur taille au 1^{er} janvier 2009

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2009		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	9	9	2,9	333	333	0,2
de 50 à 999	262	271	86,9	76 105	76 438	34,7
de 1 000 à 1 999	21	292	93,6	30 852	107 290	48,7
de 2 000 à 3 499	8	300	96,2	17 298	124 588	56,6
de 3 500 à 4 999	7	307	98,4	26 930	151 518	68,8
de 5 000 à 9 999	3	310	99,4	20 470	171 988	78,1
de 10 000 à 19 999	1	311	99,7	10 741	182 729	83,0
de 20 000 à 49 999	1	312	100,0	37 470	220 199	100,0
100 000 et plus	0	312	100,0	0	220 199	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2009.

Les communes de la Saône-et-Loire selon leur taille au 1^{er} janvier 2009

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2009		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	4	4	0,7	146	146	0,0
de 50 à 999	462	466	81,3	167 201	167 347	30,2
de 1 000 à 1 999	66	532	92,8	92 768	260 115	46,9
de 2 000 à 3 499	16	548	95,6	40 043	300 158	54,1
de 3 500 à 4 999	6	554	96,7	23 917	324 075	58,4
de 5 000 à 9 999	14	568	99,1	94 165	418 240	75,4
de 10 000 à 19 999	2	570	99,5	34 000	452 240	81,5
de 20 000 à 49 999	3	573	100,0	102 480	554 720	100,0
100 000 et plus	0	573	100,0	0	554 720	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2009.

Les communes de l'Yonne selon leur taille au 1^{er} janvier 2009

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2009		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	9	9	2,0	394	394	0,1
de 50 à 999	378	387	85,1	136 008	136 402	39,7
de 1 000 à 1 999	46	433	95,2	62 674	199 076	58,0
de 2 000 à 3 499	11	444	97,6	29 739	228 815	66,6
de 3 500 à 4 999	4	448	98,5	16 501	245 316	71,4
de 5 000 à 9 999	4	452	99,3	25 121	270 437	78,8
de 10 000 à 19 999	1	453	99,6	10 353	280 790	81,8
de 20 000 à 49 999	2	455	100,0	62 587	343 377	100,0
100 000 et plus	0	455	100,0	0	343 377	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2009.

Définitions

Population légale : le terme générique de **population légale** regroupe pour chaque commune, la population municipale, la population comptée à part et la population totale.

la population municipale comprend :

- les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune,
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune,
- les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune,
- les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune.

la population comptée à part comprend :

- les personnes dont la résidence habituelle se trouve dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune.

Par exemple, les étudiants majeurs de moins de 25 ans qui, pour leurs études, habitent une commune autre que celle de leur résidence familiale, sont comptés dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale.

La population comptée à part représente une faible part de la population totale des communes.

la population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Aire urbaine : une aire urbaine ou «grande aire urbaine» est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue aussi

- les «moyennes aires», ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les «petites aires», ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage est basé sur les données du recensement 2008.

EPCI : les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Note méthodologique

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont publiées dans un décret paru au Journal Officiel fin décembre. Elles prennent effet au 1er janvier 2012. Elles se réfèrent au 1^{er} janvier 2009 et se substituent à celles relatives au 1er janvier 2008 publiées l'an dernier. Etablies dorénavant chaque année, conformément à la loi du 27 février 2002, les populations légales sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

Les données de population légale au 1er janvier 2009 utilisent les résultats issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2007 à 2011. La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit à neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Celle-ci distingue les communes de moins de 10 000 habitants, enquêtées désormais une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus, dans lesquelles un échantillon de 40 % des logements sont enquêtés au cours d'un cycle quinquennal (8 % par an dans chaque commune).

Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des données de population sur des zonages géographiques plus larges (EPCI, départements, régions), ces chiffres sont relatifs à une même année pour toutes les communes. **Ainsi, les populations légales publiées fin 2011 sur la base des enquêtes de 2007 à 2011 ont pour année de référence 2009.**

Avec cette méthode, les évolutions doivent être observées sur des intervalles de temps d'au moins cinq ans, afin que les échantillons soient renouvelés. En effet, d'une année sur l'autre, le rafraîchissement ne porte que sur un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants et sur un cinquième de l'échantillon dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Ainsi, aujourd'hui, le **chiffre de population millésimé 2009 ne doit pas être comparé à celui millésimé 2008**, l'incertitude liée au sondage pouvant être supérieure à l'évolution observée. Pour avoir des évolutions statistiquement significatives, il faudra attendre le millésime 2011, chiffre publié dans trois ans, soit fin 2013. Le millésime 2011 pourra être comparé au millésime 2006.

La population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques. C'est uniquement cette population qui peut être comparée avec la population sans doubles comptes des recensements généraux antérieurs en particulier ceux de 1990 et 1999.

Pour en savoir plus : www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/

Insee - Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 40 67 67
Fax : 03 80 40 68 00

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :
Robert Morel-Chevillet

Rédactrice en chef :
Chantal Prenel

Maquette PAO :
Thierry Poisse

Cartographie :
Christophe Clémence

Dépôt légal :
à parution
ISSN 1246-483 X
© Insee 2011